



**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES EN CONSEIL
MUNICIPAL**

Lors de la séance du 29 septembre 2025

Conformément à l'article L. 2121-25 modifié du Code général des collectivités territoriales, la liste des délibérations, examinées par le conseil municipal est affichée à la mairie et publiée sur le site internet de la commune, dans un délai d'une semaine à compter de l'examen de ces délibérations par le conseil municipal. Les délibérations sont consultables en mairie aux heures et jours d'ouverture au public.

Liste des délibérations adoptées dans leur ordre d'adoption :

N°1	D28/2025 - Décision modificative du budget n° 2	Adoptée à l'unanimité
N°2	D29/2025 - Admission en non-valeur d'un produit irrécouvrable	Adoptée à l'unanimité
N°3	D30/2025 - Révision du loyer du local du cabinet infirmier	Adoptée à l'unanimité
N°4	D31/2025 - Révision n°1 des statuts du Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme	Adoptée à l'unanimité
N°5	D32/2025 - Révision n°2 des statuts du Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme	Adoptée à l'unanimité
N°6	D33/2025 – Lancement de la révision de la carte communale et modalités de concertation	Adoptée à l'unanimité
N°7	D34/2025 – Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)	Adoptée à l'unanimité
N°8	D35/2025 – Révision des tarifs du cimetière communal	Adoptée à l'unanimité

À Parnans, le 30 septembre 2025,

Le Maire
Alain ROBIN

